

Vers un nouveau protocole d'accord avec la Grèce

La déclaration publiée à l'issue du sommet de la zone euro du 12 juillet 2015 souligne la nécessité de rétablir la confiance avec les autorités grecques, condition préalable pour un éventuel accord sur un nouveau programme du Mécanisme européen de stabilité (MES). La Grèce a pris l'engagement de légiférer sans délai sur une première série de mesures, prises en accord avec les institutions. Les plus importantes portent sur une rationalisation du régime de TVA, l'amélioration de la viabilité à long terme du système des retraites, la garantie de la pleine indépendance juridique d'ELSTAT et la mise en œuvre de dispositions pertinentes du traité sur la stabilité, afin qu'une décision puisse être prise pour négocier un protocole d'accord. Pour aboutir à une conclusion positive de ce protocole d'accord, les mesures de réforme présentées par la Grèce doivent être renforcées dans un certain nombre de domaines. Le Sommet de la zone euro a pris note des besoins de financement urgents de la Grèce. L'enveloppe totale d'un nouveau programme éventuel du MES devrait inclure la constitution d'un fonds de réserve de 10 à 25 milliards d'euros pour le secteur bancaire. Une décision doit être prise rapidement sur un nouveau programme pour que les banques puissent rouvrir. Dans le cadre d'un éventuel programme futur du MES, l'Eurogroupe est prêt à envisager des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les besoins bruts de financement demeurent à un niveau soutenable. Pour contribuer à soutenir la croissance et la création d'emplois en Grèce, la Commission travaillera étroitement avec les autorités en vue de financer l'activité économique, et fera une proposition visant à augmenter le niveau de préfinancement afin de donner une impulsion immédiate aux investissements.

Le 16 juillet, l'Eurogroupe a salué dans une déclaration l'adoption par le Parlement grec des mesures correspondant aux engagements visés dans la déclaration précitée du Sommet du 12 juillet. Egalement le 16 juillet, la BCE, prenant acte de ces éléments positifs, a approuvé un relèvement de 900 M€ du montant des liquidités d'urgence (ELA) en faveur des banques grecques.

Déclaration du sommet de la zone euro (12 juillet 2015): <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/07/pdf/20150712-eurosummit-statement-greece/>

Déclaration de l'Eurogroupe sur la Grèce (16 juillet 2015): http://www.consilium.europa.eu/press-releases-pdf/2015/7/40802200889_en.pdf

Conférence de presse de Mario Draghi (16 juillet 2015): <http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is150716.en.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 16 juillet 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelles : « En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les programmes d'achats d'actifs se poursuivent sans difficultés. Comme nous l'avons expliqué à différentes reprises, nos achats d'actifs, à hauteur de 60 milliards d'euros par mois, devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. En procédant à son évaluation, le Conseil des gouverneurs suivra sa stratégie de politique monétaire et se focalisera sur les tendances en matière d'inflation et sur les perspectives de stabilité des prix à moyen terme. Les évolutions récentes sur les marchés financiers, qui traduisent en partie un renforcement des incertitudes, n'ont pas altéré l'évaluation du Conseil des gouverneurs allant dans le sens d'une extension de la reprise économique dans la zone euro et d'une remontée progressive des taux d'inflation au cours des prochaines années. L'orientation de la politique monétaire de la BCE demeure accommodante, tandis que les anticipations d'inflation fondées sur les marchés se sont globalement stabilisées ou ont continué de se redresser depuis début juin. Les informations récentes semblent encore indiquer une poursuite de la transmission de nos mesures de politique monétaire sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Nos mesures continuent donc de contribuer à la croissance économique, à une réduction de la sous-utilisation des capacités de production et à une expansion de la monnaie et du crédit. La mise en œuvre intégrale de l'ensemble de nos mesures de politique monétaire ramènera durablement les taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme et renforcera l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

Banque de France

Enquête annuelle de la Banque de France sur le surendettement des ménages en 2014

Selon l'étude, le nombre des dossiers déposés auprès des commissions de surendettement a augmenté de 3,5% en 2014, à 230 935 cas. Le nombre de dossiers recevables s'est établi à 205 787. La part des personnes seules (divorcés, célibataires ou veufs) demeure majoritaire (64,6%). Les dettes immobilières représentent 31,3% de l'endettement global et sont présentes dans 11,8% des dossiers. Leur montant moyen est d'EUR 106 407. Les dettes à la consommation représentent 45,9% de l'endettement global.

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/enquete-typo-surend-menages-2014.pdf

Rapport annuel du Haut Conseil de stabilité financière

Le HSCF présente son rapport annuel en juin 2015. Il aborde la reprise de la croissance en zone euro, les évolutions des marchés financiers face à un environnement macroéconomique encore fragile, mais aussi l'impact des taux d'intérêts bas sur les acteurs et les marchés ainsi que les risques pour la stabilité financière. D'autres aspects sont également abordés tels que le taux d'épargne des ménages français en 2014, la nouvelle progression du taux de marge des entreprises après trois années de baisse, mais aussi l'évolution du secteur bancaire et les transformations engagées face à une rentabilité qui n'est pas revenue à son niveau d'avant la crise.

http://www.economie.gouv.fr/files/hscf_rapport_annuel_062015.pdf

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

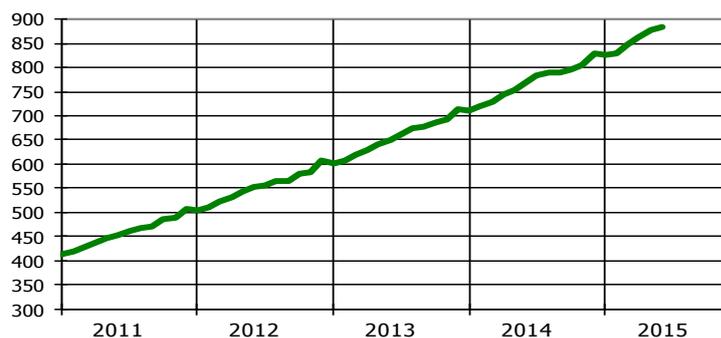
Les émissions nettes de billets

En juin 2015, les émissions nettes de billets ont augmenté de 5,8 millions d'euros, après une hausse de 15,9 millions le mois précédent, et s'établissent à 883,1 millions d'euros.

Le nombre de billets émis en juin (16,1 millions) est constitué à 70,9 % par la coupure de 50 € (qui représente 64,7 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).

La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en valeur qu'en nombre, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc appréciée de 31 centimes pour s'établir à 54,81 € au 30 juin 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

Tendances conjoncturelles du premier trimestre 2015 : les entreprises peinent à recouvrer la confiance en leur activité

L'IEDOM Mayotte a publié les tendances conjoncturelles pour le premier trimestre 2015. L'Indicateur du climat des affaires (ICA) chute de 4,2 points pour se situer en dessous de sa moyenne de longue période (-1,6 point). Conformément aux prévisions pessimistes formulées par les chefs d'entreprise au dernier trimestre 2014, les réalisations du premier trimestre 2015, principalement le niveau de l'activité et les délais de paiement, expliquent entièrement cette dégradation, tandis que les perspectives pour le deuxième trimestre permettent de l'atténuer légèrement. L'activité des secteurs s'est une nouvelle fois détériorée. Toutefois, les chefs d'entreprise anticipent une légère amélioration au deuxième trimestre.

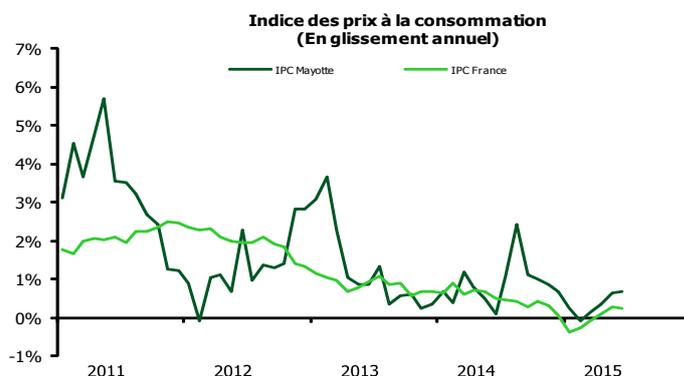
[Les tendances conjoncturelles du premier trimestre 2015 sont disponibles sur le site de l'IEDOM.](#)

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Les prix diminuent en juin

En juin 2015, l'Indice des prix à la consommation (IPC) diminue de 0,1 % (après une augmentation de 0,3 % en mai). Ce léger repli s'explique essentiellement par la contraction des prix des services (-0,6 %) et plus modestement par celle des prix de l'alimentation (-0,1 %). En revanche, les prix de l'énergie et des produits manufacturés augmentent de, respectivement, 1,3 % et 0,1 %.

Sur un an, l'IPC poursuit sa progression et s'accroît de 0,7 % entre juin 2014 et juin 2015 (après +0,7 % en mai). Les prix des services (+2,7 %) et ceux de l'alimentation (+1,4 %) portent cette hausse tandis que ceux de l'énergie (-2,5 %) et des produits manufacturés (-1,6 %) reculent.



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Baisse de la fréquentation touristique en 2014

L'Insee, en collaboration avec le Comité du tourisme de Mayotte, a dévoilé les résultats de l'enquête sur les flux touristiques à Mayotte en 2014, menée tout au long de l'année sur le site de l'aéroport de Dzaoudzi. Il en résulte une réduction de 4,0 % de la fréquentation touristique entre 2013 et 2014, 50 500 touristes ayant visité Mayotte (contre 52 400 en 2013).

Ce repli impacte de manière différenciée toutes les catégories de touristes. Ainsi, le tourisme d'agrément (loisirs, détente, découverte de l'île) qui représente 22,0 % des visiteurs, et le tourisme affinitaire (visite des proches, de la famille, des amis), 55,0 % des touristes, enregistrent des diminutions respectives de 7,0 % et 4,0 %. Le tourisme d'affaires est moins affecté, mais recule de 1,0 %.

Les touristes viennent majoritairement de la France métropolitaine (59,0 %) et de La Réunion (36,0 %). Cependant, la fréquentation des touristes réunionnais chute de 8,0 % tandis que les visiteurs en provenance de la France métropolitaine progressent de 2,2 %.

En parallèle, les dépenses touristiques se réduisent également. En 2014, les touristes ont dépensé 26,0 millions d'euros durant leur séjour, soit 10,0 % de moins qu'en 2013. Cette diminution s'explique autant par la baisse du nombre de touristes que par celle de la dépense journalière des touristes, en moyenne de 20,0 euros par jour en 2014 (3,0 euros de moins qu'en 2013).

[Pour plus d'informations, la note n° 6 – Juin 2015 est disponible sur le site de l'INSEE.](#)

Signature du document stratégique Mayotte 2025 et du Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020

Lors de sa visite officielle à Mayotte au mois de juin, le Premier ministre a signé le document stratégique Mayotte 2025 ainsi que le CPER 2015-2020.

Au cours de sa venue en août 2014, le Président de la République avait souhaité l'élaboration d'un document stratégique qui trace l'évolution de Mayotte pour les dix années à venir. Mayotte 2025 est ainsi un document de 23 pages résultant d'un travail collégial de sept groupes de réflexion qui ont rassemblé les acteurs politiques, économiques et de la société civile mais également les services de l'État, du Département et des collectivités locales. Le document, qui se veut être une feuille de route pour le cheminement de Mayotte vers le droit commun de la République, est structuré en six orientations : un cadre institutionnel performant ; une éducation de qualité, des formations et une politique d'insertion adaptée aux besoins du territoire ; un tissu économique développé ; un secteur sanitaire et une cohésion sociale exemplaires ; une politique de l'habitat et de la ville adaptée ; et une gestion durable des richesses naturelles du département.

Le CPER 2015-2020 engage l'État et le Département sur un plan d'investissement ambitieux, d'un montant total de 378,5 millions d'euros, dont 193,0 millions d'euros par l'État et 185,5 millions d'euros par le Département. Couplé avec le programme opérationnel des fonds européens, il en résulte une enveloppe d'environ 700,0 millions d'euros destinée, entre autre, aux investissements en faveur du développement économique de l'île sur la période 2015-2020.

Séminaire régional sur la microfinance

Un séminaire régional sur la microfinance, intitulé « *Économie informelle, création d'entreprise et pérennité de l'emploi : quel rôle pour la microfinance ?* », s'est tenu durant deux jours au sein des locaux de la mairie de Mamoudzou. Co-organisé par l'Agence française de développement (AFD), la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Mayotte (Dieccte) et l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), le séminaire avait notamment pour objectif de mieux appréhender le secteur informel et de comprendre le rôle potentiel de la microfinance comme outil de lutte contre l'exclusion sociale. Le groupe de travail a réuni des participants venus de plusieurs îles de l'océan Indien qui ont échangé autour de quatre tables rondes qui avaient pour thèmes : les outils de mesure du secteur informel ; les outils et les enjeux de la microfinance pour favoriser l'inclusion socio-économique ; le positionnement par rapport au secteur bancaire et les contraintes locales, socioculturelles, techniques ou réglementaires ; ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		juin-15	118,4	-0,1%	0,7%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		mars-15	10 787	3,9%	26,0%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-15	40 551	21,2%	0,0%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-15	110 639	-	7,6%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-15	731	131,9%	31,6%
		cumulées	mars-15	1 318	-	18,9%
	Taux de couverture	mensuel	mars-15	1,80%	0,86 pt	0,90 pt
		cumulé	mars-15	1,19%	0,35 pt	0,28 pt
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aérien (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	mars-15	439	27,6%	9,5%
		cumulés	mars-15	1 320	-	11,1%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	mars-15	22 027	34,7%	3,8%
		cumulés	mars-15	64 590	-	4,6%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	mars-15	25,3	-12,9%	-7,1%
	cumulés	mars-15	78,4	-	2,1%	
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	mars-15	602	-80,4%	-8,0%
		cumulées	mars-15	16 805	-	56,7%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		mars-15	41 024	0,3%	2,6%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	mars-15	70 381	-	6,2%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	mars-15	10 813	6,3%	6,4%
		cumulée	mars-15	30 883	-	4,0%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	mars-15	212	1,0%	12,8%
		cumulées	mars-15	634	-	11,2%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuelles	mars-15	492	-8,6%	-32,0%
		cumulées	mars-15	1 515	-	-31,1%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	mars-15	1,8	105,8%	-
		cumulées	mars-15	3,6	-	-
	- en milliers euros	mensuelles	mars-15	18,1	109,4%	-
		cumulées	mars-15	35,6	-	-

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2015 - JORF du 27/12/2014

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	4,06%	1,00%	1,00%	2,00%	0,75%
Autres cas :	0,93%			* hors prime d'Etat	

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Mars	Avril	Mai	Juin	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0500%	-0,0270%	-0,0800%	-0,0600%	-0,0640%	-0,0140%	0,0500%	0,1640%

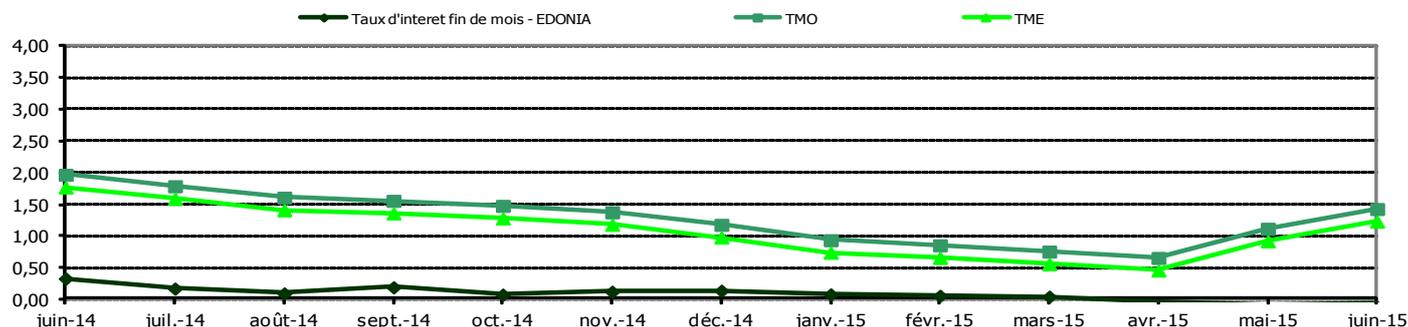
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Mars	Avril	Mai	Juin	Mars	Avril	Mai	Juin
0,56%	0,46%	0,92%	1,23%	0,76%	0,66%	1,12%	1,43%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} juillet 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
Autres prêts		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

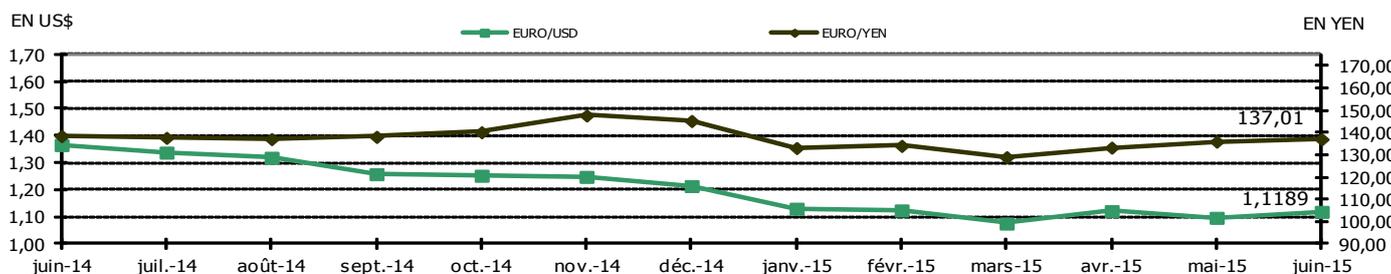
(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1189	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,6416	EURO/SRD (Surinam)	3,765
EURO/JPY (Japon)	137,0100	EURO/BWP (Botswana)	10,9983	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9963
EURO/CAD (Canada)	1,3839	EURO/SCR (Seychelles)	14,6889	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,2847
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7114	EURO/MUR (Maurice)	38,9783	EURO/BBD (La Barbade)	2,2305
EURO/SGD (Singapour)	1,5068	EURO/BRL (Brésil)	3,4699	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,0908
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6740	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0172	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3593,8122	EURO/XCD (Dominique)	3,0111	EURO/FC (Comores)	491,96775



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achévé d'imprimer le 21 juillet 2015 - Dépôt légal : juillet 2015 - ISSN 1240 - 280X